



DELIBERATION
N°2020-110 du 29 septembre 2020

OBJET – Réseau des Grands Sites de France (RGSF) – Désignation d'un mandant spécial à Mme Claudine CHRETIEN pour participer aux rencontres nationales du Réseau des Grands Sites de France

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 29 septembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 septembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Emilie DESMOULINS est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSET, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNÉOUD
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENAIRE
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY
Mme Marine MICHEL à M. Arnaud MURGIA
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD
M. Sébastien FINE à M. Vincent FAUBERT

Il est rappelé que la Communauté de Communes est statutairement compétente pour toute étude ou action concourant à l'obtention du label Grand Site de France Vallée de la Clarée et Vallée Etroite.

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant notamment compétence pour toute étude ou action concourant à l'obtention du label Grand Site de France Vallée de la Clarée et Vallée Etroite,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-51 en date du 24 juillet 2020 relative au remboursement de frais pour l'exécution de mandats spéciaux,

Vu la délibération n°2020-80 en date du 24 juillet 2020 désignant Mme Claudine CHRETIEN en tant que représentante titulaire de la Communauté de Communes du Briançonnais au sein du Réseau des Grand Sites de France (RGSF),

AR Prefecture

005-240500439-20200929-D2020_110-DE
Reçu le 02/10/2020
Publié le 02/10/2020

Vu l'avis favorable du Bureau du 15/09/2020,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 24/09/2020,

Considérant les 22ème Rencontres du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) qui se dérouleront aux Grands Sites de l'Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort du 14 au 17 octobre 2020,

Considérant que dans l'intérêt de la Communauté de Communes, Madame Claudine CHRETIEN représentera la CCB au Réseau Grand Site de France aux rencontres annuelles nationales.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'un mandat spécial à Mme Claudine CHRETIEN, représentante titulaire de la Communauté de Communes du Briançonnais au sein du Réseau des Grand Sites de France (RGSF), pour participer aux rencontres annuelles qui se dérouleront du 14 au 17 octobre 2020 de l'Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort,
- **Approuve** la prise en charge des frais de déplacement engagés par Mme Claudine CHRETIEN dans le cadre de l'exécution du présent mandat spécial et conformément à la délibération 2020-51 en date du 24 juillet 2020,
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : **02 OCT. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.